

SYNDICAT CFDT EAE DEFENSE INTER REGIONAL

Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2015

Les états financiers de SYNDICAT CFDT EAE DEFENSE INTER REGIONAL BOURGOGNEFRANCHE COMTE se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015 par les données suivantes :

Total du bilan	18 294,19 €
Total des produits	12 977,17 €
Résultat de l'exercice	2 226,44 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de SYNDICAT CFDT EAE DEFENSE INTER REGIONAL BOURGOGNEFRANCHE COMTE :

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2015, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

SYNDICAT CFDT EAE DEFENSE INTER REGIONAL BOURGOGNEFRANCHE COMTE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2. Informations relatives au bilan**Produits à recevoir**

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	566,83 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	0,00 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2015	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2015
Réserves	0,00 €			0,00 €
Réserves Evénements Pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	15 526,62 €			15 526,62 €
Résultat	0,00 €	2 226,44 €		2 226,44 €
Total Fonds Syndicaux	15 526,62 €	2 226,44 €	0,00 €	17 753,06 €

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ressources Annuelles

SYNDICAT CFDT EAE DEFENSE INTER REGIONAL BOURGOGNEFRANCHE COMTE a enregistré en comptabilité pour 12 836,28 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations	23 849,09 €
Reversement de cotisations	16 772,71 €
Subventions	881,86 €
Autres produits d'exploitation	4 878,04 €
Produits financiers	0,00 €
Total des ressources courantes	12 836,28 €

3.2 Contributions en nature

SYNDICAT CFDT EAE DEFENSE INTER REGIONAL BOURGOGNEFRANCHE COMTE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0.0 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

SYNDICAT CFDT EAE DEFENSE INTER REGIONAL BOURGOGNEFRANCHE COMTE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 0.0 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

